



Vol 28 | No 11 | Décembre 2015

Conseil fédéral extraordinaire
des 8 et 9 décembre

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



La FIQ est fière des percées importantes qui ont été réalisées pour améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins.

ENTENTE DE PRINCIPE À LA TABLE SECTORIELLE DES GAINS MAJEURS POUR LES PROFESSIONNELLES EN SOINS

C'est avec beaucoup de fébrilité et un sentiment du devoir accompli que les déléguées ont adopté à très forte majorité à ce conseil fédéral extraordinaire l'entente de principe intervenue entre la Fédération et le gouvernement sur les matières sectorielles.

Le thème de cette négociation, « Ça suffit. Laissez-nous soigner », a résonné dans tous les établissements de santé et a été entendu par la population partout au Québec, une mobilisation qui a porté, à coup sûr, ses fruits!

La FIQ, ses syndicats affiliés et les professionnelles en soins ont porté un projet ambitieux dans un contexte budgétaire peu propice à la négociation et à l'amélioration des conditions de travail, avec comme

trame de fond une négociation à coût nul sur les matières sectorielles et une volonté de sabrer des acquis. Malgré ce contexte difficile, la détermination de la Fédération et de ses membres aura permis d'obtenir des gains majeurs et significatifs pour l'ensemble des professionnelles en soins.

Cette entente de principe met en place des solutions novatrices pour l'amélioration des conditions de travail, mais surtout pour la dispensation de

soins de qualité et sécuritaires à la population québécoise. La FIQ est l'une des premières organisations syndicales en santé à obtenir un règlement sur les matières sectorielles.

Soulignons l'important travail accompli par la coordination de la négociation et le comité de négociation de la FIQ pour éviter des reculs, bonifier certains gains acquis lors de la négociation précédente et arracher les gains obtenus dans la présente entente.

SUITE P. 3



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 28, n° 11, décembre 2015 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 66 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Photo couvert : Véronique Fois, CSSS de la Haute-Yamaska | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



Notre mobilisation et nos moyens d'action ont été décisifs dans ce résultat. Le dire peut parfois sembler cliché, mais c'est tout à fait vrai. Ce fut une négociation difficile, mais nous avons réussi. Nous avons réussi parce que nous avons fait les bons choix et usé des bonnes stratégies.

UNE ENTENTE DONT NOUS POUVONS ÊTRE FIÈRES

Régine Laurent

Après plus d'un an de négociations ardues, nous l'avons notre entente de principe. Et pas n'importe laquelle, c'est une entente qui est collée en tout point à nos priorités et dont nous sommes particulièrement fières. Cette entente, c'est la vôtre. Je veux remercier et féliciter le comité et la coordination de la négociation et l'équipe fédérale à l'information et à l'appui.

Toutes ces militantes et salariées ont fait un travail extraordinaire tout au long du processus. En tout temps, elles ont travaillé pour faire respecter vos intérêts. Elles ont travaillé sans relâche pour réussir à en arracher le plus possible au gouvernement pour le bien des professionnelles en soins.

Cette entente n'est pas un hasard, nous l'avons planifiée, structurée, organisée. Nous avons fait les choses différemment. Différemment des autres, mais aussi des dernières fois. C'est le fruit de ce qu'est devenue la FIQ d'aujourd'hui. Une FIQ pragmatique, stratégique qui utilise les bons moyens pour gagner. Nous sommes sorties du cadre pour jouer dans la cour des grands et mener le jeu.

Et tout cela découle de nos derniers congrès et des changements que nous avons opérés. Du syndicalisme de mouvement social jusqu'au syndicalisme de propositions, nous nous sommes ancrées dans le quotidien et dans le cœur des Québécoises et des Québécois. Parce que nous avons su oser et changer. Nous n'avons pas eu

peur de nous remettre en question, de revoir nos fondements. Et c'est à travers toutes ces réflexions que nous sommes sorties de la culture du non au profit du mode propositions. Nous avons forcé le gouvernement à nous écouter.

Chaque négociation construit la prochaine et celle de 2010 n'a pas fait exception. Nous avons fait des gains historiques la dernière fois, mais pour y parvenir, nous avons dû laisser temporairement de côté certaines demandes. Et nous sommes retournées les chercher cette fois-ci. Nous avons aussi construit cette négociation en tirant des constats de la dernière fois et en prenant des décisions en conséquence.

C'est pourquoi nous avons quitté le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) et avons fait le choix de ne pas joindre le Front commun. C'est pourquoi aussi nous avons pris la décision de prioriser la négociation sur les matières sectorielles. Et tout ça s'est avéré être des choix judicieux.

Nous avons fait les bons choix qui nous ont permis d'obtenir des gains, des gains historiques. Non, le mot n'est pas trop fort. Pour la première fois de notre histoire, il y aura des taux temps complet/temps partiel d'inscrit dans une convention collective nationale et ces taux seront rehaussés de manière significative.

Aussi, pour la première fois de l'histoire du réseau de la santé québécois, nous travaillerons à instaurer, par des projets pilotes, des ratios professionnelles en soins/patient-e-s. Nous avons obtenu des changements de rangement et de nouvelles primes qui vous permettront de hausser significativement votre rémunération.

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, vous serez appelées à vous prononcer sur cette entente de principe. Nous vous recommandons, comme l'ont fait les déléguées, de voter pour l'entente. ■



LA FIQ VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES!

À la FIQ, vous êtes plus de 66 000 membres. Le Comité exécutif de la Fédération tient à souhaiter à chacune d'entre vous un très joyeux Noël et une bonne et heureuse année! En 2016, demeurons engagées et mobilisées en santé!

Sur la photo, de gauche à droite : Linda Lapointe, 6^e vice-présidente, Marie-Claude Ouellet, secrétaire, Daniel Gilbert, 2^e vice-président, Nancy Bédard, 4^e vice-présidente, Régine Laurent, présidente, Roberto Bomba, trésorier, Linda Bouchard, 5^e vice-présidente, Line Larocque, 1^{re} vice-présidente, Claude Boucher, 3^e vice-présidente

**NÉGOCIATION
NATIONALE**

Entente de principe à la table sectorielle – Des gains majeurs pour les professionnelles en soins (suite)



Au micro : Guylaine Boulanger, CHU de Québec

**ENTENTE DE PRINCIPE À LA TABLE SECTORIELLE
DES GAINS MAJEURS POUR LES
PROFESSIONNELLES EN SOINS (SUITE)**

La FIQ est fière des percées importantes qui ont été réalisées pour améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins.

DES PRIORITÉS CIBLÉES

Les priorités de négociation qu'avaient adoptées les membres de la FIQ visaient la diminution de la charge de travail, la diminution de la précarité d'emploi, la bonification des conditions de travail et la reconnaissance et la valorisation de la formation. À la suite de l'adoption du projet de loi 10, une « cinquième priorité » s'est ajoutée afin d'éradiquer les conséquences de cette loi.

Devant l'inaction des employeurs du réseau de la santé à stabiliser les équipes de travail et en ayant recours systématiquement à la main-d'œuvre indépendante et à l'utilisation des heures supplémentaires, la FIQ n'avait pas le choix. Il fallait forcer le gouvernement à reconnaître la détérioration des milieux de travail.

Nul doute que parmi les gains les plus importants figure l'atteinte de cibles de postes à temps complet pour les catégories d'emploi d'infirmière, d'infirmière auxiliaire et d'inhalothérapeute. Cette mesure aura comme conséquence de diminuer la précarité d'emploi, notamment chez les infirmières auxiliaires dont plusieurs d'entre elles sont confinées actuellement sur des postes 4/14 ou 8/28.

Une autre percée importante vise la mise en place de projets pilotes pour l'établissement de ratios professionnelles en soins/patient-e-s. Ces projets permettront d'évaluer la pertinence et la faisabilité de ratios professionnelles en soins/patient-e-s.

Les infirmières auxiliaires œuvrant en soins de longue durée ou en CHSLD bénéficieront dorénavant du chevauchement interquarts, confirmant leur contribution lors de la transmission d'informations

cliniques durant les changements de quart de travail.

La prime de soins critiques et la prime de soins critiques majorée ont été élargies pour inclure de nouveaux centres d'activités. Une prime de CHSLD, dont le montant et les conditions restent à déterminer par lettre d'entente, a été obtenue.

L'entente de principe intervenue entre la Fédération et le gouvernement comporte des gains majeurs adaptés pour toutes les professionnelles en soins de la FIQ. Toutes peuvent être fières de ce qu'elles ont obtenu! ■

Pour connaître la totalité de l'entente de principe, participez aux assemblées générales locales ou consultez votre équipe syndicale locale.



Au micro :
1. Claude Deschênes, CSSS du Sud-Ouest-Verdun
2. Isabelle Hall, CSSS de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan



MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE RÈGLEMENT DES PLAINTES POUR 2010 ET RÉSULTATS POUR 2015

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil fédéral extraordinaire de l'entente intervenue entre la Fédération et le Conseil du trésor visant le retrait des plaintes déposées dans le cadre de l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2010 et de l'entente sur l'évaluation du maintien de l'équité salariale de 2015.

RAPPEL DES FAITS

En 2009, la Loi sur l'équité salariale a été modifiée faisant ainsi apparaître une périodicité de cinq ans pour garantir le maintien de l'équité salariale. Dans une entreprise, lorsqu'un exercice d'équité salariale est fait, cette responsabilité revient à l'employeur. Pour s'acquitter de cette tâche, il peut le faire en collaboration avec les syndicats ou le faire seul. Le Conseil du trésor, le véritable employeur pour les salariées des secteurs public et parapublic selon la Loi sur l'équité salariale, a décidé de procéder seul s'exposant ainsi à plus de 7 000 plaintes de salarié-e-s et de syndicats.

Près de 500 plaintes proviennent de syndicats et de membres de la FIQ. Devant cette montagne de plaintes, la Commission de l'équité salariale (CES) a offert un processus de conciliation afin de trouver une issue à ces plaintes. En octobre dernier, lors de la fin de ces travaux, aucune solution satisfaisante n'était proposée à la FIQ.

CE QUE DEMANDAIT LA FIQ

Les plaintes déposées à la CES visaient toutes le même objectif : déterminer la nouvelle valeur d'un emploi à la suite d'une modification survenue en 2003, en l'occurrence la Loi 90. Cette loi a changé la pratique des professionnelles en soins et n'a jamais été prise en considération lors des travaux de l'équité salariale, puisque ceux-ci

visaient la situation de 2001. Si des correctifs à la valeur des emplois venaient à être convenus dans le cadre de la conciliation, ils devaient être versés rétroactivement au 31 décembre 2010, date où le maintien s'actualisait.

LE RÈGLEMENT

Lors du dépôt patronal des matières intersectorielles au début de 2015 (salaire, retraite, disparités régionales et droits parentaux), le Conseil du trésor a inclus à ses demandes le règlement du maintien 2010, du maintien 2015 et des relativités salariales. Dans ce cadre et en y voyant une opportunité, la FIQ a convaincu le Conseil du trésor de la valeur de plusieurs emplois : infirmière, infirmière chef d'équipe, assistante-infirmière-chef, infirmière auxiliaire, infirmière auxiliaire chef d'équipe, inhalothérapeute, coordonnatrice technique en inhalothérapie, chargée de l'enseignement clinique et assistante-chef inhalothérapeute. Dans la majorité des cas, les salariées visées par ces modifications verront leur chèque de paie augmenté à compter du 2 avril 2018.

Quant au maintien de 2015, la FIQ a fait l'analyse qu'il était peu probable qu'il y ait des changements dans la valeur des emplois, puisqu'aucun événement ou changement important survenus entre 2010 et 2015, à l'exception de la Loi 21 qui touche une minorité d'infirmières, ne sont venus modifier les emplois.

Y AURA-T-IL UNE RÉTROACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010 ?

Non. L'entente est intervenue dans le cadre de la négociation et non pas dans le cadre d'une conciliation. La FIQ a considéré qu'il valait mieux régler pour l'avenir plutôt que de laisser la décision entre les mains d'un tiers sans en connaître l'issue. En effet, les plaintes non réglées sont transférées à la CES et un processus d'enquête pour chacune d'elle est mis en branle. À la fin du processus, une décision de la CES est rendue. On peut penser que les décisions émanant de ce processus juridique pourront prendre plusieurs années sans aucune assurance que ces plaintes soient retenues et la valeur des emplois corrigés.

À la suite de ce règlement, la FIQ doit se désister de l'ensemble des plaintes. Sur les 500 plaignantes, plus du quart ont donné mandat de représentation à la FIQ. Ces plaintes seront donc disposées.

Pour les plaignantes individuelles, la CES contactera et demandera à chacune d'elles de se désister étant donné qu'un règlement est intervenu concernant l'ensemble des plaintes déposées. Si elles refusent, ces salariées devront prouver à la Commission qu'elles ont été discriminées en vertu des critères prévus à la Loi. ■

